



Communiqué de presse

Jeudi 19 février

AZF : les leçons du passé ont-elles un avenir ?

Ce lundi 23 février commence le long et douloureux procès de la catastrophe d'AZF. Un procès pour l'histoire, sinon historique, qui sera filmé, malgré les actions en justice de Total. Trente personnes décédées, 2.500 autres blessées, et de très nombreuses personnes qui ont, aujourd'hui encore, des séquelles auditives et psychologiques.

Pour José Cambou, Vice Présidente de la fédération Midi Pyrénées UMINATE : « *Historique, l'évènement l'est : la catastrophe d'AZF, c'est le plus grave accident qu'ait connu la France depuis la guerre de 40. Et on ose à peine penser qu'il aurait pu être pire ! Si les stockages d'ammoniac et de chlore avaient cédé, on aurait eu un nuage toxique sur des habitations sans fenêtres. Cette cohabitation industrie-population pose un vrai problème dans notre pays.* »

Comment gérer cette cohabitation ? Cette problématique a été la préoccupation principale du législateur en 2003. Des outils pour y répondre ont été inscrits dans la loi « Bachelot » de 2003.

Et après ? Qu'en est-il 7 ans après le drame, 5 ans après la loi ? Pour Marc Sénant, chargé de mission « Risques industriels » à France Nature Environnement : « *Les outils de la loi Bachelot sont bien pensés dans l'idée. Sauf que pour le moment, il y a un très grand retard dans leur mise en œuvre. La loi fixait un rendez-vous au 31 juillet 2008 : les 421 Plans de Prévention des Risques Technologiques (les fameux PPRT) devaient être tous approuvés. Aujourd'hui, le bilan en est à...5.* » Il reste du travail !

Il reste surtout

- à porter une attention particulière aux "vieilles" usines SEVESO (AZF avait presque 80 ans) et à savoir les arrêter à temps
- à renforcer les inspecteurs des installations classées, moins de 1500 inspecteurs, pour 500.000 installations classées (dangereuses ou polluantes), dont 50.000 soumises à autorisations, dont 1200 sites SEVESO, dont 600 SEVESO seuil haut

- à stopper à temps la nouvelle réforme des installations classées, une réforme laxiste du droit de l'environnement industriel qui prend comme prétexte la crise et le plan de relance, pour justifier des simplifications inacceptables.

7 ans depuis la terrible catastrophe AZF ! Le chemin reste long et sinueux avant de pouvoir dire « *plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs !* ».

NB : Pour améliorer la sécurité d'abord on réduit le risque à la source, par exemple en diminuant les volumes de stockages ou en renforçant la sécurité sur le site ; ensuite on gère l'urbanisme autour du site par des mesures d'expropriation ou de renforcement des habitats. Enfin, on empêche les nouvelles constructions.